

CAP

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

FLEURISTE

C.A.P. sous contrat d'apprentissage - Diplôme d'État

La Faculté des métiers de Cannes, gérée par la Ville de Cannes en partenariat avec le Conseil régional de PACA, prépare un diplôme d'État par la voie de l'apprentissage. Cette formation est organisée sur 2 ans, par alternance entreprise / Faculté des métiers, à raison de 400 heures la première année et 432 heures la deuxième année.

- Une équipe pédagogique expérimentée assure le suivi indispensable après chaque période en entreprise.
- La structure privilégie l'ouverture sur l'extérieur (actions professionnelles sur le terrain, contacts avec les professionnels, possibilité de participer à un stage dans un pays membre de l'Union Européenne).

Ce diplôme vous permettra d'exercer une activité professionnelle qualifiée mais également de poursuivre vos études en préparant le Brevet Professionnel de Fleuriste à la Faculté des métiers.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le jeune doit être capable de :

- réceptionner les végétaux, matériaux et accessoires utilisés en fleuristerie,
- préparer, mettre en place et maintenir les végétaux, matériaux et accessoires, en qualité marchande,
- réaliser des arrangements de fleurs et de plantes (naturelles et artificielles),
- utiliser des documents professionnels,
- vendre les différents produits.

EMPLOIS CONCERNÉS

- Fleuriste traditionnel
- Fleuriste événementiel

CONDITIONS D'ACCÈS

- S'engager avec la Faculté des métiers à une recherche active d'un employeur pour signer un contrat d'apprentissage.
- Participer, le cas échéant, à un test d'évaluation et/ou un entretien de motivation à la Faculté des métiers afin de construire un parcours de formation qui tienne compte à la fois de sa motivation et de ses compétences.

Être âgé(e) de 16 à 25 ans ou avoir terminé la scolarité du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3^e).

Le dossier d'inscription et le contrat d'apprentissage sont à retirer à la Faculté des métiers ou à télécharger sur le site facultedesmetiers.cannes.com dès l'embauche de l'apprenti dans une entreprise. L'inscription n'est effective qu'à réception du contrat d'apprentissage par la Faculté des métiers qui y appose son visa et du dossier scolaire.

LES ENTREPRISES

À l'issue de la formation, vous pourrez remplir immédiatement vos fonctions au service des détaillants spécialisés en magasins traditionnels relevant du secteur de l'artisanat ou en libre choix, dans un rayon spécialisé d'un commerce polyvalent, dans une entreprise de décoration.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE MODE D'EMPLOI

- L'employeur s'engage à dispenser une formation rémunérée conduisant à l'acquisition d'une qualification professionnelle.
- Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée (régi par le Code du travail) donnant le statut de salarié de l'entreprise.



FACULTÉ DES MÉTIERS

54-56 rue de Cannes - 06150 Cannes La Bocca • Tél. : 04 93 90 43 53 - Fax : 04 93 48 38 78
mail : contactcfa@ville-cannes.fr • <http://facultedesmetiers.cannes.com>



FACULTÉ
DES MÉTIERS
DE CANNES



La Région avec les CFA à l'heure du développement durable

